

■ Définition claire et accessible

Le DUERP — Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels — est un outil obligatoire pour toutes les entreprises, dès l'embauche du premier salarié. Il s'agit d'un document vivant qui centralise l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation de tous les risques professionnels dans l'entreprise, en vue de mettre en place des actions de prévention concrètes.

■ En clair, c'est le socle de votre politique de prévention, et un levier puissant pour protéger vos équipes, améliorer vos conditions de travail et respecter vos obligations légales.

■ Cadre réglementaire (Code du travail)

Le DUERP est rendu obligatoire par :

- Le Décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001
- L'article L.4121-3 du Code du travail

■ Il s'inscrit dans le devoir de l'employeur de garantir la santé physique et mentale des salariés.

■ Objectifs principaux

- ■ Identifier les dangers présents dans l'entreprise
- ■ Évaluer les risques associés à ces dangers
- ■ Hiérarchiser les risques selon leur criticité
- ■ Définir des mesures de prévention et d'action
- ■ Assurer le suivi des actions dans le temps

■ Pourquoi c'est essentiel ?

Sans DUERP :

- ■ Vous n'avez aucune traçabilité sur vos risques
- ■ Vous exposez votre entreprise à des sanctions
- ■ Vous ne pouvez pas prouver votre démarche de prévention en cas d'accident

Avec un DUERP bien fait :

- ■ Vous êtes en conformité avec la loi
- ■ Vous pilotez votre prévention de façon structurée
- ■ Vous valorisez vos actions auprès des salariés, de la médecine du travail et de l'inspection

■ Un document évolutif

Le DUERP n'est pas un document figé. Il doit être :

- ■ Mis à jour au moins une fois par an
- ■ Révisé à chaque changement majeur : nouveaux locaux, nouvelles machines, nouvelle organisation...
- ■ Accessible aux salariés, CSE, inspection du travail, service de santé

■ Bonnes pratiques pour démarrer

- Ne commencez pas seul : impliquez vos salariés ou vos représentants
- Décomposez votre entreprise en unités de travail claires
- Commencez par les risques les plus évidents (chutes, manutention, chimique...)
- Utilisez une grille simple pour évaluer la gravité et la fréquence

■ À retenir

Le DUERP est votre bouclier prévention. Bien utilisé, c'est un outil stratégique pour votre entreprise, pas une contrainte.

■ Ce que nous vous apportons pour cela

Chez Prévention 360, on vous accompagne à chaque étape :

- ■ Modèle DUERP prêt à l'emploi
- ■ Aide à la structuration par unité de travail
- ■ Assistance à l'identification et cotation des risques
- ■■ Génération automatique de plans d'action
- ■ Mise à jour annuelle ou ponctuelle de votre DUERP
- ■■ Plateforme numérique sécurisée, conforme RGPD

■ Besoin d'aide ? Contactez-nous sur prevention-360.fr